



المملكة المغربية  
وزارة التشغيل والتكوين المهني



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Direction du Travail

Célébration de la 90<sup>ème</sup> Anniversaire  
de la Création de l'Organisation Internationale du Travail

**« Une justice sociale sans travail  
des enfants, un objectif à notre portée »**

**Discours de M. le Ministre de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle**

Rabat, le 21 Avril 2009

**Mesdames les Ministres,  
Madame la Directrice du Bureau de l'OIT pour les pays du Maghreb  
Monsieur le Président du conseil consultatif des droits de l'homme  
Monsieur le Directeur Exécutif de l'ONDE,  
Messieurs et Mesdames,**

Il m'est agréable d'être parmi vous et de présider la séance d'ouverture de cette cérémonie consacrée à la célébration du 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'OIT.

Permettez moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à tous ceux qui, en dépit de leurs obligations, ont bien voulu participer à la célébration de cette journée commémorative. Cela dénote de leur dévouement et de leur engagement pour la justice sociale.

L'Organisation Internationale du Travail, instance née du Traité de Versailles en 1919, devenue en 1946 la première institution spécialisée des Nations Unies, avait pour vocation la défense de la cause des travailleurs, la reconnaissance de la lutte de la classe ouvrière et la promotion de la justice sociale.

La composition tripartite de cette institution marque son originalité, celle-ci groupe les gouvernements, les employeurs et les travailleurs dans une action commune pour l'avancement de la justice sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail partout dans le monde.

Dans son préambule, la constitution de l'OIT déclare qu "une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale"

Il est indéniable que l'OIT oeuvre à travers tous ses domaines d'intervention à savoir l'action normative, les programmes de coopération technique, les programmes de formation et les campagnes de communication, à la promotion des droits des travailleurs, l'intégration de la dimension sociale dans les politiques commerciales et économiques et la promotion d'une mondialisation équitable et à visage humain et social.

**Mesdames et Messieurs,**

Cette année, l'OIT fête ses 90 ans, cette célébration constitue une occasion pour passer en revue son parcours marqué par des performances et des prouesses, mais aussi d'inquiétudes sur tous les fronts: lutte contre la précarité et la pauvreté, Promotion de la démocratie et des Droits de l'Homme ainsi que le maintien de la paix dans le monde. C'est aussi une opportunité pour évaluer la

portée de son action et atténuer les insuffisances qui entravent l'accomplissement des objectifs nobles qu'elle s'est tracés.

Tous les pays membres de l'OIT sont appelés à fêter cet événement sous le thème « 90 ans au service de la justice sociale », le choix de cette date est riche de sens, dans la mesure où elle coïncide avec des événements antérieurs qui ont marqué l'histoire de cette institution, à savoir :

- ❖ 1919 : Création de l'OIT par le Traité de Versailles en même temps que la Société des Nations ;
- ❖ 1949: Lancement pour la première fois du mécanisme de la coopération technique;
- ❖ 1959: ouverture du premier bureau de terrain en Afrique;
- ❖ 1969: l'OIT se voit décerner le prix Nobel de la paix;
- ❖ 2009 : célébration du 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'OIT.

**Mesdames et Messieurs,**

Le Royaume du Maroc, à l'instar des autres mandants de l'OIT, adhère à cette initiative afin de réaffirmer son attachement aux valeurs et principes prodigués par ladite organisation notamment, le travail décent, l'égalité de genre, la protection sociale, le dialogue social et la justice sociale, considérée comme le principe fondateur de l'OIT, qui fût réaffirmé de nouveau dans la Déclaration de 2008 sur « la justice sociale pour une mondialisation équitable ».

A cet effet, le Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle a choisi de célébrer cet événement en organisant, aujourd'hui, une rencontre sur le thème : « Une justice sociale sans travail des enfants, un objectif à notre portée ».

Le choix de ce thème n'est pas un hasard, il reflète l'intérêt accru accordé par les Pouvoirs publics et les acteurs sociaux à cette question, et la volonté politique affichée de remédier à ce fléau. Cette volonté s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale lancée par sa Majesté, le Roi Mohamed VI que Dieu le glorifie, et visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la valorisation de l'élément humain.

D'autres considérations justifient ce choix:

1- La promotion de la justice sociale est tributaire de l'éradication du travail des enfants ;

2- La lutte contre le travail des enfants est un principe fondamental de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998, à laquelle le Maroc a adhéré ;

3- Le couronnement de l'ensemble des efforts déployés par le gouvernement du Maroc à plusieurs niveaux d'intervention: législatif, institutionnel, développement de la coopération internationale dans ce domaine;

4- L'adoption d'un Plan d'Action National pour L'enfance (PANE):" un Maroc digne de ses enfants 2006-2015", qui réserve un volet important à la lutte contre le travail des enfants. Il trace les principales orientations de la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants.

5- L'adhésion du Maroc au programme international de lutte contre le travail des enfants BIT/IPEC depuis 2001, a contribué, par ailleurs, à un meilleur diagnostic du problème du travail des enfants, un transfert des bonnes pratiques en la matière et une amélioration des approches et des moyens d'intervention et la réalisation de projets pilotes sur le terrain.

Actuellement, et dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues dans le PANE, et afin d'assurer la pérennisation et la généralisation des programmes d'action déjà initiés par le programme IPEC/Maroc, le Gouvernement Marocain a consacré, dans la loi des finances au titre de l'année 2009, une ligne budgétaire dédiée à cette question.

### **Mesdames et Messieurs,**

Nous aspirons tous à un Maroc où les enfants jouissent de leurs droits juridiques économiques et sociaux et où les enfants vivent dans des conditions décentes favorisant leur développement et leur épanouissement.

Combattre le travail des enfants au Maroc, comme par ailleurs, est une ambition ardente qui requiert une forte détermination et une participation effective du gouvernement, des organisations patronales et syndicales, des ONG et de tous les acteurs concernés.

J'aimerais souligner à cette occasion que les ONG sont devenues des partenaires stratégiques dans toutes les actions de développement durable, leur collaboration est très précieuse étant donné que leurs structures sont mieux adaptées à l'action de proximité menée auprès des enfants.

Mes vifs remerciements sont adressés à ces associations qui oeuvrent sans relâche en vue de réussir les actions sur le terrain dans le cadre de la coopération avec nos partenaires nationaux et étrangers.

Je remercie également les partenaires économiques et sociaux, pour leur engagement continuels sans lequel le développement durable et la justice sociale ne peuvent être conquis.

**Mesdames et Messieurs,**

Je vous invite tous à agir pour que l'éradication du travail des enfants ne soit pas réduite à un simple slogan mais un objectif à notre portée, sans lequel une justice sociale ne peut avoir lieu.

Pour terminer, nous souhaitons que cette noble Tribune, qui réunit autour d'elles toutes les composantes sociales et consacre le principe du tripartisme, perpétue dans le sens des aspirations de tous.

Merci de votre attention